

DECISION DE LA PRESIDENTE.CA 072-2024

ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION DU PRÉSIDENT.CA245-2023

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 21 décembre 2023 ;
Vu la délibération CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA007-2024 du 14 mars 2024 portant délégation de compétences du Conseil d'administration à la Présidente ;
Vu l'arrêté n° 2024-068 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET

Objet de la décision : Demande de tarifs du Laboratoire Jean Bodin

Conformément à sa délégation, la Présidente de l'Université d'Angers décide d'approuver les tarifs d'inscription au 4^e congrès de la Chaire Mugwege, organisé du 05 juin au 07 juin 2024.

La Présidente rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur général des services
Didier BOUQUET
Signé le 26 avril 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 29 avril 2024



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			
4e congrès de la Chaire Mukwege du 05/06/2024 au 07/06/2024	Nom de la structure			Laboratoire JEAN BODIN
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
4e congrès de la Chaire Mukwege Inscriptions avant le 31/12/2023	COL24MUK	181,82 €	911EA20	200€ TTC
4e congrès de la Chaire Mukwege Inscriptions après le 31/12/2023 pour le mercredi 05 juin 2024	COL24MUK	45,45 €	911EA20	50€ TTC
4e congrès de la Chaire Mukwege Inscriptions après le 31/12/2023 pour journée complète	COL24MUK	90,91 €	911EA20	100€ TTC